



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 042-214200305-20240226-A20240202-AR



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE BOEN

**ARRETE MUNICIPAL A2024-02-02
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DU PARKING
SITUE AU 53 ROUTE DU SOLEIL COUCHANT**

Le Maire de la Commune de Bussy-Albieux,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2112-1, L2112-2 et L2112-3,

VU l'arrêté municipal A2023-04-01 indiquant une instabilité du mur et d'un risque de chute de ce dernier le long du parking situé au 53 Route du Soleil Couchant,

VU la délibération 2023-05-08 actant la rénovation du mur existant par un mur en arrochement,

VU la demande de la SARL VIAL CHAZELLE TP qui va réaliser ces travaux,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer temporairement l'accès au parking,

ARRETE

Article 1 : A compter du 28 Février 2024, le stationnement est interdit à tout véhicule jusqu'au 27 Mars 2024.

Article 2 : Les panneaux de signalisation ainsi qu'un barriérage complet délimiteront le périmètre de sécurité, seront mis en place par l'entreprise.

Article 3 : Durant cette période, la circulation pourrait être perturbée et pourrait s'effectuer sur une voie.



Dans ce cas là, la signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins de la SARL VIAL CHAZELLE TP.

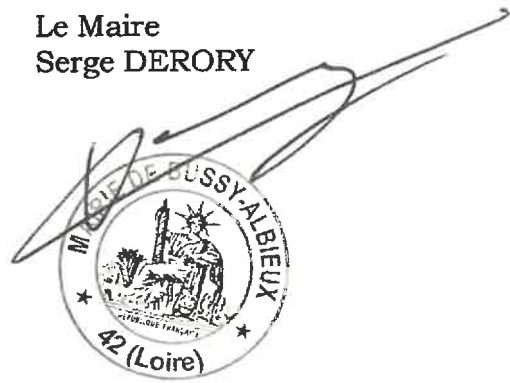
L'entreprise sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous accidents causés aux tiers par suite de ces travaux.

Article 3 : En cas de non-respect des prescriptions du présent arrêté, elles seront passibles de sanctions conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, ainsi que sur le site.

A Bussy-Albieux,
le 26 Février 2024

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le.....27 FEV. 2024.....numériquement